

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 02/10/2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MERVILLE, Maire.

*\* Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Madame Marie-Claire BARREE, Monsieur Stéphane DUVAL, Mme Valérie DUBOS, Messieurs Gérard JOURNO, Pierre CHAIX, Philippe BANVILLE et Frédéric PETIGNY.*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

*\* Absents excusés : Madame Isabelle GOURVIL (pouvoir à M. DUVAL), Madame Sophie PESQUET (pouvoir à M. JOURNO), Madame Julie BOUTRY (pouvoir à Mme DUBOS), Monsieur Sébastien CANU, Monsieur Laurent COMMARE (pouvoir à M. LECLERC) et Madame Clarence LEGALLAIS (pouvoir à M. MERVILLE).*

*Monsieur Pierre CHAIX a été élu Secrétaire de séance.*

*Approbation du PV de la réunion du 5 juillet 2023, sans observation.*

### **ORDRE DU JOUR :**

- ▶ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - observations
- ▶ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – 5 dossiers
- ▶ Plan de Mobilité Intercommunal
- ▶ Rapport d'activités et comptes administratifs 2022 – Communauté Urbaine
- ▶ Redevance salle des fêtes août 2023 – exonération
- ▶ Amortissements de subvention – BP 2023
- ▶ Compte Financier Unique - expérimentation
- ▶ Réclamation paiement matériel mis à disposition les 3 et 4 juin 2023
- ▶ Pom'Happy – subvention complémentaire
- ▶ Convention effacement réseaux RD31
- ▶ Questions diverses, informations et communications

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) – Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD) – Observations (délibération 2023/29)**

Après présentation et examen du projet de PADD, le Conseil Municipal rappelle que les Lois de décentralisation ont confié les compétences en matière d'urbanisme aux communes. Le projet de PADD présenté suscite de nombreuses observations tant sur le plan général que sur la prise en compte de notre commune. Demande de révision du projet à l'unanimité.

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – CLECT (5 dossiers : délibérations 2023/30a à e)**

- Dossier 1 : Election du nouveau Président de la CLECT
- Dossier 2 : Evaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune d'Angerville l'Orcher – Adoption
- Dossier 3 : Evaluation des charges relatives à la mutualisation de la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique avec la commune de Notre-Dame du Bec – Adoption
- Dossier 4 : Evaluation des charges relatives au transfert de l'aire de camping-car de Saint-Jouin-Bruneval – Adoption
- Dossier 5 : Evaluation des charges relatives au transfert du crématorium de la ville du Havre - Adoption

### **PLAN DE MOBILITE – Communauté Urbaine - Avis (délibération 2023/31)**

Par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2021, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a lancé la révision du Plan de Mobilité de son territoire. A l'issue des phases d'étude et de concertation, le conseil communautaire a arrêté le 1<sup>er</sup> juin dernier le projet de ce Plan de Mobilité révisé.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal**, émet un avis favorable à ce projet en rappelant toutefois que dans un souci économique et écologique, il serait souhaitable de limiter le nombre de rotation du service des bus Lia le dimanche et les jours fériés (gare de Montivilliers et gare d'Etainhus) ainsi que d'utiliser un véhicule d'un gabarit plus adapté à nos routes.

### **RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – Communauté Urbaine (délibération 2023/32)**

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les comptes administratifs et la note synthétique de la Communauté Urbaine. Le rapport annuel 2022, qui retrace son activité, a quant à lui été remis aux membres du Conseil Communautaire en séance le 6 juillet 2023. L'intégralité du document peut être consultée en Mairie.

Le conseil municipal en prend acte.

### **REDEVANCE SALLE DES FETES AOUT 2023 – Exonération – Mme BERTRAND, professeur d'activités physiques adaptées (délibération 2023/33)**

**M. le Maire** expose au Conseil Municipal que Mme BERTRAND Caroline, professeur d'activités physiques adaptées, utilise la salle des fêtes 2 fois par semaine, les lundi et mercredi de 17h30 à 20h. A cet effet, il a été fixé une redevance mensuelle de 100€. En août 2023, Mme BERTRAND n'a pas occupé la salle. De même, des problèmes de propretés récurrents l'ont gênée pendant de l'année écoulée. Au vu de ces éléments, **le Conseil Municipal** approuve l'exonération de la redevance mensuelle pour le mois d'août 2023 à la majorité.

### **AMORTISSEMENT SUBVENTION RACCORDEMENT ELECTRIQUE PROPRIETE MULLER, 623 Route d'Etainhus (délibération 2023/34)**

**M. le Maire** rappelle que le raccordement électrique de la propriété MULLER, 623 Route d'Etainhus, a été réalisée par la commune (et remboursée par les propriétaires) à hauteur de 528€. Il convient de l'amortir sur une année au budget primitif 2023 et de modifier le budget en conséquence. **Approuvé à l'unanimité.**

### **EXPERIMENTATION DU COMPE FINANCIER UNIQUE (CFU) – Autorisation de signer la convention (délibération 2023/35)**

**Considérant** que la candidature de la Commune de SAINNEVILLE à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) est retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023 **et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU, ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

### **RECLAMATION PAIEMENT MATERIEL MIS A DISPOSITION LES 3 ET 4 JUIN – Décision de maintien (délibération 2023/36)**

Des tables et des chaises ont été mises à disposition de M. Pierre LESEIGNEUR les 3 et 4 juin 2023 (à hauteur de 90€).

Après délibération et au vu des éléments exposés, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la réclamation faite par M. LESEIGNEUR et de maintenir le titre de recettes de 90€ (titre 95/2023 du 04/07/2023).

### **POM'HAPPY – Subvention complémentaire (délibération 2023/37)**

L'association Pom'Happy, en charge de l'organisation du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire nous fait savoir que vu la hausse des effectifs, la subvention communale déjà versée sera insuffisante pour clôturer l'année 2023. Après délibération et au vu des éléments exposés,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention complémentaire de 2 500€ portant ainsi à 22 500€ le montant annuel versé.

Mme GOURVIL et M. COMMARE n'ont pas pris part au vote de la subvention (pouvoirs non comptabilisés), étant respectivement trésorière et administrateur de l'association.

### **TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX RD31 – La Cour Souveraine – Eff+EP-2021-2023-76551-M4268/M4269 – M4271/M4291 (délibération 2023/38)**

Autorisation donnée à M. le Maire pour la signature des conventions spécifiques pour chaque opération réalisée par le SDE76 dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Le Havre Seine Métropole, pour le cas présent : effacement des réseaux et éclairage public sur la RD31 – La Cour Souveraine.

### **QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS – COMMUNICATIONS**

- Remarque : suite à la signature de la convention avec M. et Mme BERTIN, 519 La Cour Souveraine, pour la mise à disposition d'une bande de terrain, les travaux réalisés ne reflètent pas exactement l'accord initial. A revoir lors des travaux d'aménagement de la RD31.
- Retour sur les dernières manifestations :
  - o Inauguration Vestiaires de foot en présence du Sous-Préfet : moment convivial apprécié.
  - o Marche Octobre Rose : déception sur le nombre de Sainnevillais et de conseillers municipaux présents.
  - o Sortie Baie de Somme : bon retour même si davantage de Sainnevillais auraient pu participer.
  - o Randonnée pédestre : participation en baisse comme dans les clubs d'une manière générale.
- Manifestations à venir :
  - o Lâcher de ballons des enfants de l'école pour Octobre Rose le 20/10 à 16h30.
  - o Commémoration anticipée du 11 novembre le 10/11 en présence des enfants, remise du chèque du cancer, médailles du travail et fleurissement.
  - o Attention : utilisation de l'église impossible actuellement pour raisons de sécurité (présence d'échafaudages) – pas de concert de Noël proposé.
  - o Choucroute au profit du Téléthon le 25/11 – complet.
  - o Colis des aînés le 16/12 : sur proposition de la Commission, âge des bénéficiaires porté à 69 ans.
  - o Noël des enfants de l'école le 21/12.
- Invitations reçues : point et répartition des représentations.
- Point Justice : nouvelle permanence à Montivilliers. A diffuser.
- Commerce :
  - o Signature de l'acquisition définitive du bar-tabac le 9/08. Avec subvention du Département de 24 000€
  - o Travaux de rénovation en cours
- Subventions reçues pour la vidéoprotection : DETR + Département. Le dossier avance.
- PLU : arrêté en conseil communautaire du 6/07. Avis favorable du Conseil Municipal.
- TEOM : discussion en cours. Plusieurs solutions étudiées : REOM (au poids), taxe unique ou au service rendu (solution retenue par la CU).
- Aménagement RD 31 : projet retenu par le Département pour 2023. Point travaux à réaliser fait courant septembre, budget à revoir – en cours par le cabinet CRAQUELIN. Consultation des entreprises prévue mi-octobre.
- Reconstruction du local pétanque : bon avancement, électricité en cours. Panneau « chantier interdit au public » demandé ainsi que le compte rendu de la réunion de chantier du 22/09.
- Mairie : pompe à chaleur installée et radiateurs remplacés.
- Ancienne Mairie : pompe à chaleur installée.

- Archives Mairie : classement terminé. Préparation des éliminations pour que les travaux d'isolation du grenier.
- Plancher école : préparation/démontage avec les parents d'élèves et intervention du menuisier calée dès les vacances de la Toussaint. Remerciements aux parents pour leur précieux concours.
- Relogement Martine LETOURNEUR : candidate pour un logement au Havre. A été convoquée par M. MERVILLE pour divers désagréments notamment odeurs cet été.
- Cantine : permis de construire accordé, consultation des entreprises à lancer.
- Cavité Mme PERON : est relogée maintenant depuis avril 2023. Décisions délicates à prendre : rachat par la commune avec compensation par l'Etat, décision ministérielle attendue.
- Bilan énergétique des bâtiments communaux : présentation rapide du bilan établi par Mme VAUTIER – CEP.
- Bibliothèque : +300€ à l'article 6065 (pas de mouvement budgétaire car vote au chapitre).

Après lecture de remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 22h10.

**Le Maire, Denis MERVILLE**



**Le secrétaire de séance,  
Pierre CHAIX**